



MELENCHON2022.FR

Réponse au CRIIRAD (Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité)

Merci de bien vouloir prendre connaissance des 5 thématiques suivantes (les liens renvoient aux dossiers criirad) afin de nous indiquer votre positionnement vis-à-vis de chacune d'elles et les décisions que vous seriez susceptibles de prendre à leur égard après votre élection.

La question des mines.

Si aujourd'hui la totalité de l'uranium utilisé dans nos centrales provient de l'étranger, de 1946 à 2001 plus de 240 mines d'uranium ont été exploitées sur 27 départements du territoire français. Elles ont généré environ 200 millions de tonnes de stériles miniers radioactifs et 50 millions de tonnes de résidus d'extraction, également radioactifs. Ces activités passées causent encore aujourd'hui d'innombrables problèmes : défaillance des systèmes de traitement des eaux, persistance et banalisation de pollutions connues depuis des décennies, absence d'information des riverains, atteintes à la santé... Et le pire est à venir puisque la durée de vie de ces déchets radioactifs se chiffre en centaines de milliers et milliards d'années. (1)

Les dégâts sont désormais générés à l'étranger. Au Niger, la CRIIRAD a pu constater les nombreux impacts de l'activité minière des filiales d'Orano, l'exposition chronique des populations aux radiations et quelques 50 Mt de résidus radioactifs accumulés en énormes versées exposées à tous les vents. (2)

Nous entendons arrêter définitivement les centrales françaises après 40 ans d'exploitation où dès lors qu'elles présentent un risque – évalué par l'IRSN et l'ASN. Durant la période de transition, l'exploitation des mines devra se faire selon les règles de contrôle et de protection des personnels et de l'environnement qui ont cours sur le sol français.

Nous nous engageons à ce qu'à la fin de l'exploitation des mines, ou pour ce qui concerne les mines déjà fermées, l'ensemble des résidus miniers soient ré-enfouis de manière à arriver à un "retour à l'herbe" contrôlé. De la même manière, les cours d'eau et leurs berges polluées par les acides seront assainis.

Pour ce qui en est des anciens dépôts de résidus miniers sur le territoire français dont on connaît la localisation, ils seront soit vidés et les résidus re-enfouis dans les mines, soit enterrés en sub-surface. Nous estimons entre 5 et 10 ans le temps nécessaire aux recherches de localisation et le ré-enfouissement des résidus situés sur le territoire national.

2. La question des rejets radioactifs (en sus des rejets chimiques et thermiques)

pour en savoir plus sur notre campagne
rendez-vous sur **MELENCHON2022.fr**



JEAN-LUC
MÉLENCHON

MELENCHON2022.FR

. A tous les stades de la filière nucléaire, des rejets gazeux et liquides radioactifs sont effectués. Quoique généralement conformes aux trop laxistes réglementations, ce sont des déchets non gérés, que l'on décide de diluer dans l'environnement. C'est, entre autres, le cas du tritium radioactif, rejeté par toutes les centrales nucléaires, dont nous dénonçons la présence dans l'eau potable de très nombreuses collectivités. Des pollutions accidentelles, ou systématiques, sont fréquemment constatées : par ex. 28 000 Bq de tritium/litre d'eau dans la nappe phréatique sous la centrale de Tricastin. Quant au site de La Hague, il rejette à lui seul et en toute légalité, plus de tritium que la totalité des réacteurs électronucléaires de la planète. L'usine de retraitement est incapable de se conformer aux obligations de réductions des rejets radioactifs définies en 1998 dans le cadre de la Convention pour la protection de l'Atlantique du Nord-Est et continue de polluer jusqu'en mer du Nord.

Pour ce qui en est de l'usine de retraitement de la Hague, notre programme prévoit de cesser le retraitement de combustibles irradiés et de les stocker à sec – après décroissance de 3 ans environ – en sub-surface, de manière à ce qu'il soit possible dans le futur de les prendre en charge si une technologie de décroissance artificielle et sûre voyait le jour.

Pour les déchets liquides et gazeux des centrales actuellement en service, les dossiers de sûreté des centrales qui doivent être présentés lors des visites décennales devront contenir les éléments permettant de réduire d'un facteur 2 les rejets, particulièrement pour le tritium liquide ou gazeux (si la centrale de Fessenheim connaissait un problème de rejets gazeux, celle du Tricastin rejette trop de Tritium liquide...).

3. La question des déchets radioactifs.

. Des mines jusqu'au retraitement, sont produits des déchets radioactifs souvent à très longue durée de vie. Les quantités produites depuis le début du développement de cette industrie sont aujourd'hui considérables et en constante augmentation. Des problèmes sérieux de stockage ou d'entreposage se posent et aucune solution satisfaisante pour les éliminer complètement n'a été trouvée. Ainsi, le territoire français doit se vouer, un peu partout, au stockage des déchets radioactifs (Manche, Aube, Aude, ...).

. Les quantités d'uranium appauvri (sous-produit de l'enrichissement, très radiotoxique, plusieurs dizaines de millions de becquerels/kg), en attente d'une improbable utilisation, s'élèvent à 324 000 tML (tonnes Métal Lourd) à fin 2020 et augmentent de l'ordre de 7000 tML/ an. Elles sont entreposées en grande partie à Bessines (Haute-Vienne) et à Tricastin (Drôme) où 30 000 t d'uranium de retraitement sont également entreposées.

. Pour les déchets les plus dangereux, de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MA-VL), qui constituent le legs de nos générations aux dizaines de milliers de générations futures et à la planète, CIGEO prépare à Bure (Meuse), malgré l'opposition de nombreux citoyens et experts indépendants, le projet de leur enfouissement : 270 ha d'installations de surface et 300 km de galeries à 500 m de profondeur pour, officiellement, 30 000 m³ de déchets HA et 400 000 m³ de déchets MA-VL. (3)

pour en savoir plus sur notre campagne
rendez-vous sur **MELENCHON2022.fr**



**JEAN-LUC
MÉLENCHON**

MELENCHON2022.FR

. Pour ce qui concerne les énormes quantités de déchets issus du démantèlement des installations nucléaires, la CRIIRAD s'oppose au recyclage dans le domaine public (qui vient d'être autorisé en France) des déchets métalliques contaminés provenant du démantèlement des installations nucléaires) et donc à l'établissement de « seuils de libération » autorisant à terme la présence de radioactivité dans les produits de consommation courante (ex. voitures, poussettes, ustensiles de cuisine, ...). (4)

Dans le cadre de la stratégie "100% renouvelables en 2050", nous nous engageons :

- à réhabiliter les sites d'extraction d'uranium (déjà dit)
- à fermer en dû temps l'usine d'enrichissement Georges Besse II
- à procéder à l'arrêt définitif des réacteurs existants après une quarantaine d'années (sauf exceptions, auquel cas la sécurité absolue devra être respectée)
- à arrêter immédiatement le retraitement des combustibles irradiés
- à arrêter immédiatement tout projet de structures atomiques (EPR, EPR2, La Hague II, CIGEO, le Technocentre de Fessenheim pour les déchets TFA...)

La loi ne sera pas modifiée, tout élément susceptible d'avoir été activé – quel que soit le niveau d'activation – devra être considéré comme déchet nucléaire et traité comme tel. Il n'y aura pas de seuils de libération en France.

4. Les problèmes techniques.

. Concernant la résistance des installations nucléaires aux séismes, se pose à la fois la question de la sous-évaluation de leur intensité et celle du respect effectif des prescriptions – nombre d'équipements censés résister étant en réalité défailants. (5)

. Si le vieillissement des centrales nucléaires soulève le problème évident de la dégradation des matériaux, notamment de la cuve qui ne peut pas être remplacée, de plus en plus de problèmes techniques génériques affectent les centrales françaises et posent la question de la sûreté nucléaire.

. Plus grave encore : les nombreux dysfonctionnements qui affectent la construction de l'EPR de Flamanville. C'est un chantier marqué par l'accumulation des négligences et des irrégularités mettant gravement en péril la sûreté-même de la centrale. Des défauts ont été constatés dans le béton, dans la cuve et son couvercle (autorisés malgré leur non-conformité). D'innombrables réparations doivent avoir lieu sur des équipements censés être neufs, notamment sur les soudures. (6)

Il faut aussi envisager la probable mise au rebut du combustible sur le point d'être chargé, en anticipation de problèmes de vibration et de risques de corrosion sur la première barrière de confinement.

Comme dit, nous mettrons fin au projet de l'EPR, ainsi qu'à tout nouveau projet (EPR2, PMR...), avec bien sûr la mise au rebut (stockage) sec du combustible prévu pour cet EPR.

pour en savoir plus sur notre campagne
rendez-vous sur **MELENCHON2022.fr**



MELENCHON2022.FR

Pour ce qui concerne la sûreté des centrales existantes, nous instituerons des visites semi-décennales, pour suivre en particulier les évolutions de fissures, les nombres de situations, et en général l'état des systèmes de secours.

5. L'accident nucléaire majeur.

. Sur la base de problèmes techniques, de phénomènes naturels non contrôlés ou d'agressions humaines, l'accident majeur (niveau 7 sur l'échelle INES) est prévu et envisagé par les autorités (ASN, IRSN,...). Ses conséquences humaines, environnementales et économiques seraient considérables. Les catastrophes de Tchernobyl et Fukushima en sont un avertissement.

. La CRIIRAD dénonce le choix qu'a fait la France d'autoriser l'exposition de la population à des risques sanitaires (cancers, maladies génétiques et autres pathologies) très supérieurs au niveau maximum toléré en fonctionnement normal : des risques 100 fois plus élevés pendant l'accident. 20 fois plus après. Et ces valeurs ne sont plus des limites mais de simples références que l'on peut dépasser (et pendant des durées non définies !).

. La CRIIRAD dénonce également l'adoption de limites de contamination bien trop élevées dans les aliments : les concentrations d'iode radioactif autorisées dans l'alimentation des enfants sont proprement scandaleuses, sans parler du plutonium dans les petits pots pour bébé !

. C'est ainsi que le coût sanitaire d'un accident sera transféré en grande partie sur les victimes, obligées de consommer des aliments contaminés, de vivre en zone contaminée ... S'ajoute à cela la décision de limiter à 1,5 milliard d'€ (dont seulement 700 millions à la charge de l'exploitant) le total des indemnités. Le coût d'un accident nucléaire majeur s'élevant typiquement à des centaines, et plus probablement à des milliers de milliards d'€, il est clair que la population ne paiera pas seulement le prix sanitaire mais également le prix économique.

Comme déjà dit, nous éviterons l'accident majeur, puisque sortant définitivement du nucléaire à l'horizon 2050, ou bien sûr plus tôt si cela était possible.

pour en savoir plus sur notre campagne
rendez-vous sur **MELENCHON2022.fr**